



REGLEMENT DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

EN LIAISON FROIDE

Le portage de repas à domicile en liaison froide a pour objet de permettre de continuer à résider à son domicile en ayant l'assurance d'une alimentation équilibrée et garder un lien social

1- Les inscriptions

Une fiche de renseignement sera remise à chaque nouvel inscrit (cf. modèle joint en annexe) par l'agent chargé du portage. Cette fiche devra obligatoirement lui être remise dans les 10 jours suivants.

L'inscription devra se faire 4 jours ouvrables avant le début de la livraison des repas, sauf en cas de sortie d'hospitalisation ou l'inscription pourra se faire du jour au lendemain.

L'utilisateur doit prendre au moins **5 repas par semaine** et n'effectuer des modifications qu'à titre exceptionnel en prévenant au moins 48h à l'avance.

L'utilisateur peut faire **un essai mais celui-ci devra se faire sur un maximum de 2 semaines.**

Pour les nouvelles inscriptions, des modifications de fréquence de livraison peuvent intervenir dans le 1^{er} mois d'utilisation du service afin de permettre à l'utilisateur d'adapter au mieux la livraison des repas à ses besoins

Les annulations ou suspensions sont à signaler impérativement à notre laboratoire au 02.51.52.85.85 (message répondeur) ou par mail david.traiteur@orange.fr, même si l'agent en charge du portage de repas en a été informé.

Il est précisé que tout repas commandé non annulé au moins 48h à l'avance (sauf en cas d'hospitalisation) sera facturé à l'utilisateur.

En cas d'absence d'un usager sans que l'agent ou le secrétariat n'en soient informés, une procédure d'urgence est déclenchée. Elle consiste à :

- téléphoner à l'utilisateur
- interroger le voisinage en cas de non réponse aux appels téléphoniques
- appeler les personnes désignées comme contact à l'inscription

2- Les Repas

Les agents en charge du portage de repas à domicile distribueront les menus tous les lundis

Le service de portage de repas mis en place par nos services propose aux usagers concernés 4 types de menus :

- menu sans régime spécifique
- Menu sans sel
- Menu diabétique
- Menu mixé

David Traiteur se réserve le droit de modifier les menus selon les arrivages, les conditions climatiques, les problèmes techniques (matériels)....

Le plateau repas pour les 4 menus comprend :

- une entrée
- une viande ou un poisson
- un légume ou un féculent
- un gâteau ou un laitage ou un fruit

Le prix du plateau repas a été fixé à 9.10€ au 01/01/2024, ce prix peut être révisable sans toutefois qu'il soit nécessaire de modifier le présent règlement intérieur.

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous proposer un supplément :

- Potage à 1.10€
- Fromage à 1.00€
- Pain portion à 0.50€

Les barquettes sont à réchauffer par l'utilisateur au moment du repas au four micro-ondes.

3- Les Livraisons

Les livraisons des repas à domicile s'opéreront **3 jours par semaine** et seront effectuées en principe systématiquement avant 12h30 .En cas de retard (panne véhicule ou conditions climatiques), l'utilisateur sera appelé par notre service.

L'organisation des livraisons chez les usagers du service est prévue de la manière suivante (elle peut en cas de besoin être modifiée):

-LUNDI pour les repas du lundi et mardi

-MERCREDI pour les repas du mercredi et jeudi

-VENDREDI pour les repas du vendredi, samedi et dimanche

Les repas seront livrés en liaison froide sur les 22 communes suivantes : Le Langon, Le Poiré Sur Velluire, Velluire, Le Gué De Velluire, La Taillée, Vouillé Les Marais, Chaille Les Marais, Mouzeuil Saint Martin, Nalliers, Luçon, Pouillé, L'Hermeault, Petosse, Fontenay Le Comte, Longèves, Champagné Les Marais, Triaize, St Michel En L'herm, L'Aiguillon Sur Mer,La Faute Sur Mer,Grues et Layroux.

L'utilisateur s'engage à être présent au moment de la livraison ou :

- à laisser sa clé à l'agent du portage ou donner le code clé
- à demander à l'agent le dépôt du repas de manière exceptionnelle chez un voisin, en présence de ce dernier

En cas d'absence et de non décommande, le repas ne sera pas livré, mais il sera facturé à l'utilisateur.

En tout état de cause, l'agent **chargé du portage doit pouvoir accéder à un réfrigérateur afin d'y déposer le repas**. Tous les moyens humains et matériels sont mis en œuvre pour livrer le client dans les conditions optimales de respect de la chaîne du froid. A ce titre, David Traiteur se dégage de toute responsabilité à compter de la livraison effective. L'utilisateur doit veiller à consommer ses repas selon les dates indiquées sur les barquettes.

Le service du portage de repas sera assuré les jours fériés (sauf pour le 25/12 et le 01/01, livrés le jour précédent).

4- Les encaissements

Tout repas commandé est facturé. Si l'agent de portage se trouve dans l'impossibilité de remettre le repas du fait de l'utilisateur celui-ci est facturé (absence, refus d'ouvrir) sauf pour les cas d'hospitalisation.

Nous vous proposons 2 types de règlement :

- Tous les 15 jours
- Au mois ; il vous sera demandé **une caution de 15 jours** (soit 2 semaines de portage x nombre de repas semaine ; **Somme restituée dans la semaine suivant l'arrêt des portages repas**).

Une facture est adressée par mail ou remise en main propre chaque quinzaine ou chaque mois, à terme échu, à l'utilisateur, à son représentant légal, ou à un tiers désigné par lui. Le délai de paiement est de 3 jours maximum pour les règlements semaine et de 10 jours maximum pour les règlements mois à compter de la réception par l'utilisateur de la facture délivrée par l'agent.

Les factures sont payables par chèque (à l'ordre de David Traiteur), par virement ou par prélèvement (nous adresser un RIB). Le paiement sera remis à l'agent en charge du portage de repas qui certifiera sur la facture le paiement de celle-ci à la date.

Dans tous les cas, il est précisé que tout impayé constaté est de nature à autoriser David Traiteur à ne plus livrer l'utilisateur concerné par cet impayé.

Notre service de repas à domicile n'est pas assujéti à une déduction d'impôt mais vous pouvez toutefois demander une aide du département APA (selon ressources) ,votre caisse de retraite ou votre mutuelle. Cette aide sera seulement sur la part de « livraison » qui représente 1.60€ (repas 7.50€ + livraison 1.60€ = 9.10€)

1- Autres prestations

Les agents qui assurent le portage à domicile ne peuvent répondre favorablement à toute sollicitation n'entrant pas dans leurs missions.

Il est enfin précisé que les agents des portages repas sont tenus au secret professionnel et que tout renseignement doit rester confidentiel.

Si le bénéficiaire devait remarquer une anomalie, il est prié de communiquer ses observations ou réclamations à l'équipe cuisine au 02.51.52.85.85.

Il est formellement interdit de verser au personnel une quelconque rémunération ou gratification sans justificatif.

Acceptation du règlement intérieur

A conserver par le bénéficiaire

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du portage de repas à domicile et l'accepte dans son intégralité.

Date Signature

Acceptation du règlement intérieur

A remettre à David Traiteur

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du portage de repas à domicile et l'accepte dans son intégralité.

Date Signature

Décharge de responsabilité

Je soussigné , demeurant
.....

déclare en cas d'absence de ma part, je décharge expressément David Traiteur de toute responsabilité et je lui demande sous ma responsabilité de déposer les repas (cochez la formule choisie) :

Chez Mr/Mme

Dans la glacière prévue à cet effet, fournie et entretenue par mes soins.

Je déclare renoncer par avance à toute action de quelque nature que ce soit envers David Traiteur en cas de dommages qui résulteraient de ce mode de livraison.

Date Signature

Fiche d'inscription Portage de repas à domicile

Nom.....Prénom

Date de naissance.....

Adresse.....

.....

N° de tél. domicile

N° de tél. portable

Personne à prévenir en cas d'urgence

.....

N° de tél. domicile N° de tél. portable

Personne responsable des règlements

Adresse email :..... N° de tél. domicile

..... N° de tél. portable

Autres renseignements

✓ **Régime particulier (entourer votre choix):**

Diabétique Diabétique stricte Sans Sel Mixé Mixé lisse

✓ **Choix des jours de repas (entourer votre choix – 5 repas mini/semaine) :**

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

✓ **Choix des options :** Potage : oui non - Pain : oui non - Fromage : oui non

✓ **Choix de règlement :**

• Quinzaine ou mensuel (caution pour règlement mensuel):.....

• Par chèque, virement ou prélèvement :